

ÉDITION SPÉCIALE

URBANISME ET
MOBILITÉ, ON
VOUS DIT
TOUT !

”

GRÉSY-SUR-AIX, BIEN PLUS QU'UNE VILLE



FOCUS

Un "cœur de vie" se dessine
pour Grésy-sur-Aix à la
Sarraz. p.8

©Philippe ARMANET

Cadre de vie : une urbanisation
maîtrisée pour un Grésy où il fait
toujours bon vivre.

p.4

Repenser la ville :
requalification imminente
pour la place Paulette Besson

p.12

Mobilité : en route pour le
développement des modes
de déplacement doux !

p.14

LE MOT DU MAIRE



Florian MAITRE
Maire de Grésy-sur-Aix
Conseiller Départemental de la Savoie
 [florian.maitre.12](https://www.facebook.com/florian.maitre.12)

SOMMAIRE

- **p.3 NATURE EN VILLE**
Bientôt des jardins partagés.
- **p.4 URBANISME**
Une urbanisation maîtrisée.
- **p.8 « CŒUR DE VIE »**
Un « cœur de vie » se dessine pour Grésy-sur-Aix à la Sarraz.
- **p.12 REPENSER LA VILLE**
Requalification imminente pour la place Paulette Besson.
- **p.14 MOBILITÉ**
En route pour le développement des modes de déplacements doux !
- **p.19 GRAND LAC**
Réinventons notre territoire !

“ Chères Grésyliennes, chers Grésyliens,
Nous avons tant à vous dire.

Depuis mai 2020, votre équipe municipale travaille sur la concrétisation des orientations et choix stratégiques évoqués lors des dernières élections municipales. Le respect de nos engagements en est le fil conducteur. Si certaines sont simples à mettre en place, d'autres nécessitent des études poussées pour en mesurer la faisabilité.

Il est temps de vous présenter ces réflexions maintenant abouties.

Nous aurions souhaité pouvoir venir à votre rencontre, organiser des occasions de présentation et de concertation pour prendre le temps de cette pédagogie. Malheureusement, le COVID en décide autrement à l'instar des cérémonies des vœux une nouvelle fois annulées.

~ Ces occasions sont précieuses pour les élus pour échanger avec vous, avoir des retours concrets sur les projets et situations. Nous ne sommes rien sans ce lien direct. ~

Ces temps étant si précieux que nous prenons, avec l'équipe municipale, l'engagement d'organiser une réunion d'information et d'échange sur le devenir de la commune dès que la situation sanitaire le permettra.

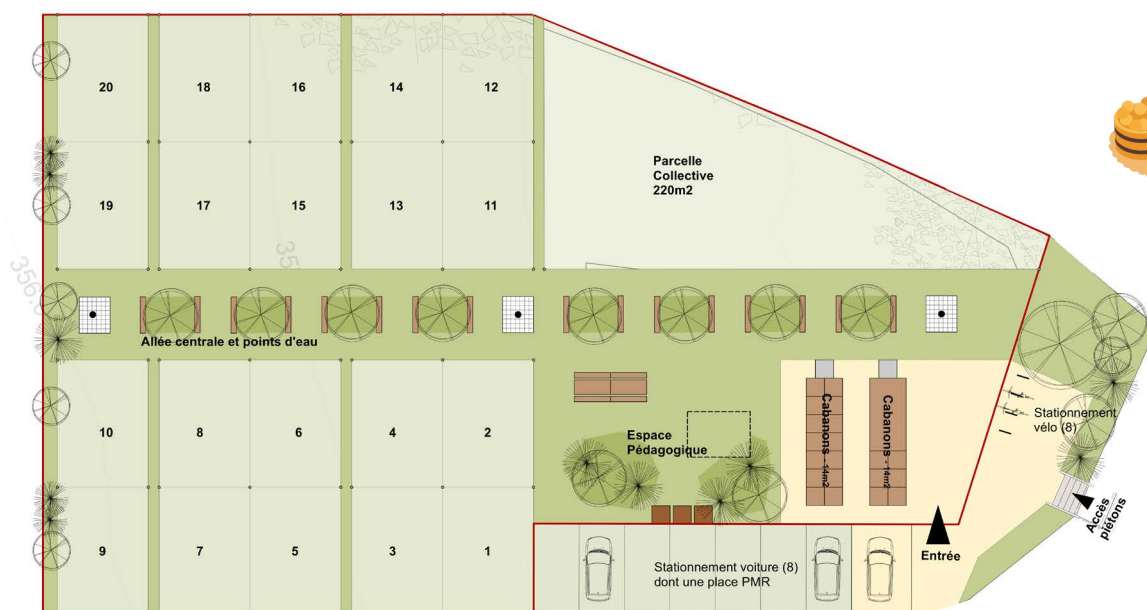
En attendant, l'édition de ce numéro spécial de votre Grésylien nous est apparue comme une évidence.

Urbanisation, projet « cœur de vie » ou bien développement des mobilités douces, autant de sujets qui vous préoccupent au quotidien et où vous vous posez de nombreuses questions. Toutes légitimes. Ce numéro spécial vient apporter les réponses et une stratégie que nous nous efforçons de décliner de manière concrète dans nos politiques municipales. C'est le cas, par exemple, des jardins partagés ou de la requalification de la Place Paulette Besson qui sont deux projets qui aboutiront dès cette année.

Comme vous vous en doutez, il est difficile de répondre par un simple « pour » ou « contre » à ces interrogations. Grand Lac, et donc notre commune, est un territoire de compromis, attractif et qui continuera à l'être. Les besoins en logements, en déplacements, en services ou en emplois sont forts et notre devoir est d'y répondre, le tout, sans dégrader notre capital environnemental. Bref, l'équation est complexe, très souvent mal comprise et les élus doivent trouver un équilibre dans leurs décisions, garant de l'intérêt général.

Bonne lecture à toutes et à tous et surtout,
prenez soin de vous.

Bien chaleureusement,



Bientôt des jardins partagés, jardiniers, à vos candidatures !

Face au double objectif de développer l'agriculture de proximité et de sensibiliser aux questions environnementales, la commune de Grésy-sur-Aix porte l'ambition de construire des jardins partagés à horizon fin 2022. Grâce au partenariat innovant avec l'Association des Papillons Blancs (APEI), ces jardins vont également se conjuguer avec inclusion sociale. Focus sur un projet qui encourage au partage et à la solidarité !

Introduits en France il y a une vingtaine d'années, les jardins partagés sont des espaces gérés et animés par des habitants. Non seulement ce concept permet de cultiver et d'entretenir un potager mais également de **créer du lien social** en faisant de nouvelles rencontres. A Grésy, la **Commune s'associe avec l'APEI** pour mettre à disposition un espace. Ce terrain, qui appartient à l'association et qui jouxte sa structure, permet d'en rapprocher les résidents en situation de handicap. Ainsi inclus, ils pourront profiter eux aussi de l'**espace pédagogique** et du **verger collectif** notamment. Cela permettra de sensibiliser les usagers au bien vivre ensemble et à la question environnementale. Places de stationnement et arceaux à vélo permettront à tout un chacun de rejoindre les lieux en toute simplicité.

Concrètement ? La commune va construire les aménagements nécessaires aux espaces qui seront mis à disposition d'une association de jardiniers, chargée de les gérer. L'État, via le plan de relance, subventionnera ce projet.

Véritables lieux d'expérimentation, d'innovation et de convivialité, les jardins partagés sont une nouvelle manière de penser les espaces publics et cela se passera bientôt à Grésy-sur-Aix.

CRÉATION DE L'ASSOCIATION : TOUS MOBILISÉS, APPEL AU BÉNÉVOLAT !

L'étape la plus importante est la création de l'association et identifier les personnes ressources qui peuvent ensuite gérer et animer les jardins.

Tout est à construire :

- quels usages ?
- mode de fonctionnement ?
- animations prévues ?
- publics ciblés ?...

Vous souhaitez prendre part à ce beau projet ? Que vous ayez la main verte ou non, faites-vous connaître :

Email : accueil@gresy-sur-aix.fr
Téléphone : 04 79 34 80 50

A RETENIR !

1674m²

Superficie totale du projet

100 000€

Montant HT des travaux dont une grande partie se feront en régie

Novembre 2022

Objectif de livraison des espaces

35m²

Surface des 20 parcelles individuelles équipées de cabanons privatifs

220m²

Surface de la parcelle collective

1

- Verger collectif
- Espace pédagogique

Une urbanisation maîtrisée

pour un Grésy où il fait toujours bon vivre.



Atteignant 4696 habitants au dernier recensement, la population de Grésy-sur-Aix connaît une très forte croissance depuis ces dernières années. Mi urbaine mi rurale, entre lac et montagnes, ses atouts sont nombreux : son offre commerciale, sa proximité des axes de communication stratégiques, ses nombreux services, son cadre de vie et sa nature toute proche sont plébiscités par vous toutes et tous. Mais la pression immobilière est très forte et la Commune souhaite maîtriser son développement. L'enjeu est de conjuguer préservation de la qualité de vie et de l'environnement mais aussi de construire de nouveaux logements pour faire face à une demande toujours aussi forte. Il faut aussi développer les services pour répondre aux besoins actuels et anticiper les futurs. L'équation est complexe et peut-être difficile à appréhender, mais la Commune suit une logique équilibrée se fondant sur plusieurs constats donnant un cadre clair aux projets d'urbanisme à venir.



Constat 1 : Grésy-sur-Aix et notre territoire sont très attractifs.

La dynamique démographique est très forte sur notre territoire (+1,8% par an en moyenne ces dix dernières années) et particulièrement pour le Nord du territoire de Grand Lac (Grésy-sur-Aix & l'Albanais). Même constat pour la dynamique économique qui ne faiblit pas et où notre territoire possède encore un foncier économique nécessaire pour créer des emplois et répondre à la demande. Enfin, les frontaliers n'hésitent plus à se loger sur notre commune.



Constat 2 : il est aujourd'hui impossible de répondre à la demande de logement.

La demande est tellement forte que le marché immobilier n'a plus aucun débouché : les biens, qu'ils soient fonciers ou immobiliers, sont rares et leur prix en constante augmentation. En parallèle, la liste d'attente pour accéder à un logement à prix abordable (social) ne cesse de s'allonger : 110 demandes en attente qui parfois peuvent correspondre à des situations d'urgence.



Constat 3 : le prix du foncier ne fait qu'augmenter.

En conséquence, le foncier ne cesse de battre de tristes records de prix au m² : +30% en deux ans. Le principal risque est que de plus en plus de ménages, notamment la jeune génération, jeunes couples avec un premier enfant, mais aussi les aînés, n'aient les moyens de se loger et quittent le territoire.



Constat 4 : les contraintes légales supra-communales sont imposées et de plus en plus restrictives.

Ces dernières années, les gouvernements n'ont eu de cesse de durcir et de fixer aux communes des règles d'urbanisme de plus en plus contraignantes. Les objectifs sont louables : lutter contre l'imperméabilisation des sols et préserver les espaces naturels. Pour ce faire, il faut notamment « densifier » sur l'existant, construire des immeubles plus hauts et apprendre à vivre avec des voisins ... plus proches.

Le résultat ? Les projets immobiliers se multiplient sur Grésy-sur-Aix. De plus en plus souvent, ils concernent des acquisitions de maisons un peu anciennes avec de grands terrains, démolies et remplacées par des collectifs. Ces projets ne peuvent être anticipés par la Commune qui n'en prend connaissance qu'au moment du dépôt de permis et que la législation ne permet pas de refuser.

Pour l'heure, le discours est équilibré mais ferme vis-à-vis des promoteurs et des propriétaires de foncier et, s'il est entendu jusqu'ici, **pour encore combien de temps ?**

A RETENIR !



254

Nombre de logements en cours de construction à horizon 4 ans sur Grésy-sur-Aix.

+250

Nombre de logements, depuis mi 2020, pour lesquels la commune s'est opposée à des études complémentaires.

LE SAVIEZ-VOUS ? GRÉSY-SUR-AIX C'EST :



597.8ha soit 47%

de Zones Agricoles

380ha soit 29.8%

de Zones Naturelles

264,2ha soit 20.8%

de Zones Urbanisées

31ha soit 2.4%

de Zones
d'Urbanisation Future

12.73 km²

Superficie totale
de la commune

2006

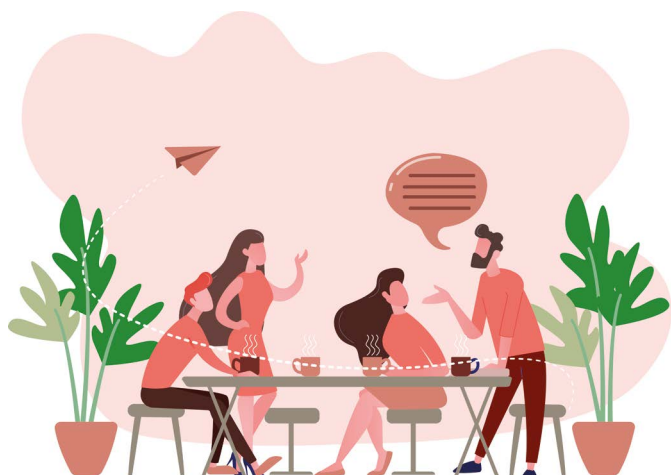
Année de création
de la Zone Agricole
Protégée de
Grésy-sur-Aix,
3^{ème} de Savoie

C'est ainsi que la commune
souhaite se doter de plusieurs
actions pour mieux maîtriser son
développement.

**Livrer les projets immobiliers en cours
et s'octroyer une pause jusqu'à la fin du
mandat.**

A horizon 4 ans, 254 logements seront livrés. C'est assez
et la Commune a besoin d'une pause pour anticiper et
structurer ses équipements en conséquence pour ne
pas dégrader le service public (écoles, ACEJ, restaurants
scolaire, etc.) et pour développer les mobilités douces
(marche à pied, vélo, bus, etc.).

**De manière volontariste la commune s'oppose aux
nouveaux projets immobiliers.** Depuis mai 2020, cela
représente environ 250 logements. Même si ces projets
sont compatibles avec le Plan Local d'Urbanisme
intercommunal (PLUi), les promoteurs jouent le jeu.
Encore une fois, jusqu'à quand ?



**Développer un « cœur de vie » maîtrisé et
imaginé par la Commune.**

A proximité de toutes les mobilités douces (véloroute,
bus toutes les 15 minutes, gare, covoiturage...), de
l'entrée de l'A41 et de la zone commerciale, le secteur de
la Sarraz est l'**endroit idéal** et **cohérent** pour concentrer
la future urbanisation de la commune. Les premières
constructions débuteront à horizon fin du mandat. Autre
atout : la Commune pilote entièrement ce projet et va
pouvoir définir, par concours, la qualité architecturale et
environnementale des futurs immeubles. Les espaces
extérieurs sont **pensés en amont** en intégrant la
dimension de centralité future de ce secteur, notamment
par la création d'un **parc urbain** et d'un **parvis** donnant
l'accès au futur **tiers-lieu culturel, associatif et musical**.



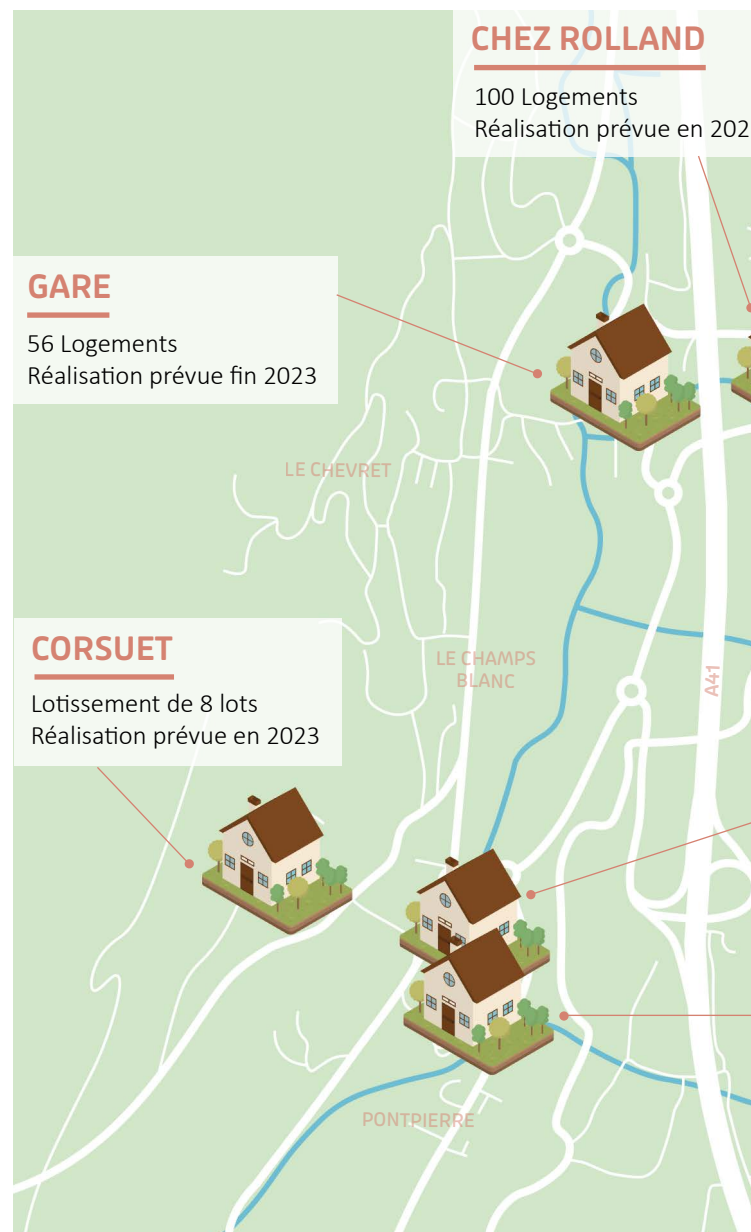
3 Saisir la modification du PLUi pour se doter de nouvelles règles.

Compétente en la matière, l'agglomération Grand Lac lance la première **modification du PLUi** pour approbation fin 2022 – début 2023. Cela permettra à la commune de se doter d'outils et mieux maîtriser son développement grâce à plusieurs décisions :

- **Créer de nouvelles Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).** Les OAP encadrent le nombre de logements maximum, le périmètre d'urbanisation, le calibrage des accès ou du stationnement ainsi que l'emplacement des espaces verts. Autre avantage : elles obligent à un aménagement d'ensemble. En clair, si tous les propriétaires de la zone concernée ne sont pas d'accord pour vendre, le secteur ne s'urbanise pas.
- Ces OAP seront **phasées dans le temps** et une priorité sera donnée pour éviter qu'elles s'urbanisent toutes au même moment,
- Utiliser, dès que c'est possible, le «sursis à statuer». Grâce à cette mesure, la commune **refuse d'examiner**, pour une durée de 5 ans, la demande d'autorisation d'urbanisme qui lui est soumise, dans un souci de préservation des intérêts communaux,
- Identifier un ou plusieurs «**Périmètres d'Attente de Projet d'Aménagement Global**» (PAPAG). Ainsi, pour une durée de 5 ans et dans un périmètre précis, toutes les constructions sont gelées en attendant une vision cohérente et d'ensemble de la Commune sur ce secteur.

Définir une « carte des densités ».

L'idée est de définir une **densité maximale**, à savoir le nombre de logements par hectare, à l'échelle de la commune et selon les différents zonages du PLUi (zones urbaines (U) ou à urbaniser (AU), par exemple). L'objectif est de conserver une cohérence dans la hauteur du bâti selon les secteurs de la Commune.





“

Avec toutes ces actions, le Conseil municipal prône un développement maîtrisé, réaliste sans tomber dans les excès. Pas en opposition à l'urbanisation, et même au contraire, car celle-ci est nécessaire pour répondre aux besoins de logements et des habitants du territoire, mais en faveur d'un phasage de son développement. Gréssy-sur-Aix est un territoire de compromis : notre commune est attractive, il faut penser l'avenir et construire, mais il est indispensable d'en maîtriser l'urbanisation.

”

Un « cœur de vie »

se dessine pour Grésy-sur-Aix à la Sarraz.

Constituée d'un centre administratif autour de la mairie et d'une zone commerciale, la ville de Grésy-sur-Aix ne dispose pas d'un lieu de centralité, vecteur d'identité communale. Idéalement situé à la croisée des côteaux, sur un des points bas de la commune, le secteur de la Sarraz se destine naturellement à être ce point de convergence. Après plus d'une année d'étude et une concertation ayant récolté plus de 400 avis, il est temps de vous présenter ce « cœur de vie » que nous souhaitons à taille humaine. Focus sur un projet d'envergure qui va structurer la vie Grésylienne pour ces prochaines années.



©Photo : SavatViews

Grésy-sur-Aix est une commune dynamique dont la population ne cesse d'augmenter. L'équipe municipale s'est dotée d'une feuille de route claire pour maîtriser son urbanisme (lire dossier « Une urbanisation maîtrisée » page 4 à 7). La structuration d'un « cœur de vie », élément clé de cette stratégie, se fera par étape et concentrera la majeure partie de l'urbanisation des années à venir. Première étape : le secteur de la Sarraz, sur l'ancien stade de Football.

Pourquoi cette localisation ?

1. Au cœur des mobilités douces, alternatives à la voiture. Il est rare de pouvoir urbaniser et densifier à proximité immédiate d'une gare, d'un futur parking relais, de plusieurs itinéraires cyclables majeurs en devenir, d'une ligne de bus très cadencée par un bus toutes les 15 minutes ou bien de commerces.

2. Avoir le « bien vivre ensemble » en son cœur.

Avec la livraison, mi 2025, du bâtiment « tiers-lieu » associatif, culturel et musical, ce futur « cœur de vie » sera un lieu vivant, identifié et ouvert à toutes et tous et nouveau point de repère au sein de la commune.

3. Construire la ville durable.

Les nouvelles constructions devront répondre aux règles environnementales et intégrer la production d'énergie. La proximité du Sierroz, véritable trame bleue, est une occasion unique de créer une trame verte à travers la création d'un parc urbain et d'îlots de fraîcheur l'été.

LE DE VIE EN QUELQUES CHIFFRES



6000_{m²}
 Superficie du futur parc urbain

2400_{m²}
 Superficie de la future esplanade

160 à 180

Nombre de logements construits en deux phases



2.5 millions d'€

Montant des travaux estimé HT



2024 > 2028

Calendrier de réalisation des constructions



MONTANT DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

Projet d'envergure, le coût estimé des travaux est d'environ 2,5 millions d'€. L'objectif est d'équilibrer ces travaux par la vente des terrains.

Comment ? En maîtrisant la totalité des terrains et en sélectionnant les futurs promoteurs. Sans compter les potentielles subventions. Une opération neutre pour les comptes de Grésy-sur-Aix.

LA CONCERTATION NE FAIT QUE COMMENCER

La concertation ne fait que commencer. Nous continuerons de solliciter votre avis. Plusieurs temps seront organisés durant toutes ces années et des rencontres plus spécifiques concerneront l'aménagement et les fonctionnalités du parc urbain et de l'esplanade.

CALENDRIER

Au regard de l'importance des enjeux et avant de démarrer les travaux, il reste encore plusieurs mois d'études complémentaires. La commune va recruter son « **maître d'œuvre** » qui l'accompagnera tout au long du projet d'ici quelques semaines.

La première phase aura débutée entre 2023 et 2024. La seconde pas avant 2025 ou 2026.

Ce calendrier aura à être coordonné avec les travaux du « tiers-lieu » qui devront s'achever **mi 2025**.



GRÉSY-SUR-AIX PRÉSENTE SON FUTUR « CŒUR DE VIE » : PLUSIEURS ÉLÉMENTS MAJEURS GUIDERONT SON AMÉNAGEMENT.



Des cheminements piétons et modes doux.

1 Plusieurs voies de circulation réservées aux modes doux permettront de traverser le site suivant plusieurs axes :

- **Axe Est > Ouest** : Pour traverser le parc urbain, rejoindre la nouvelle Place Paulette Besson et accéder, par une montée des écoliers plus accessible, au plateau administratif de la commune. Cette liaison confortera également l'accès vers la gare et la future véloroute des 5 lacs.

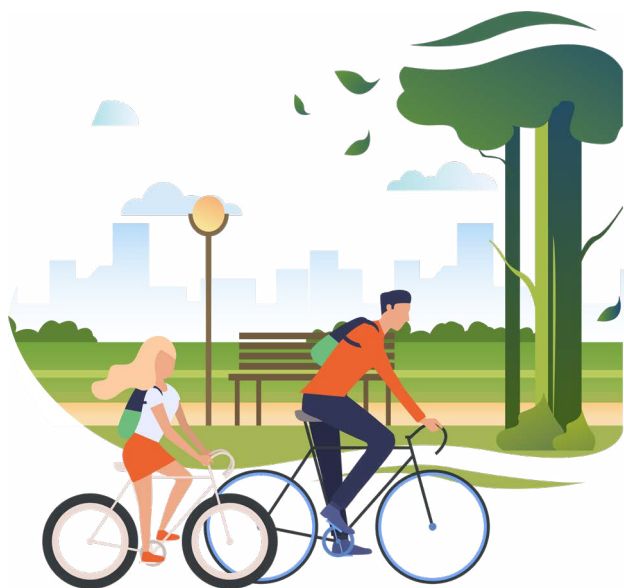
- **Axe Nord > Sud** : Sécurisation de la descente rue de la Sarraz pour connecter plus facilement ce « cœur de vie » aux hameaux d'Arbussin ou de Fontany, par exemple.



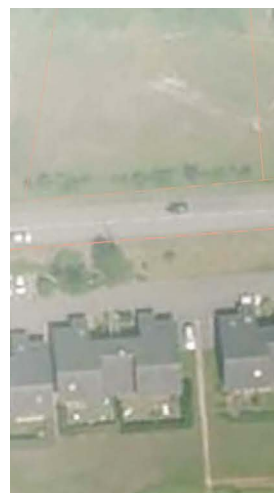
Un parvis comme porte d'entrée.

2 D'une superficie d'environ **2.400m²**, il permettra l'accès et la mise en scène du « tiers-lieu » mais également du futur parc urbain. Modulable, multifonctionnel et animé, il accueillera des événements ponctuels et pourra être une extension estivale du « tiers-lieu » pour proposer des activités culturelles en extérieur.

Une attention particulière sera apportée à la végétalisation des espaces, permettant la mixité des usages.



1. **ILOT OUEST**
environ 35 logements collectifs
2. **ILOT CENTRAL**
environ 40 logements collectifs
3. **ILOT EST**
environ 40 logements collectifs et intermédiaires (R+1)
4. **ILOT NORD**
environ 35 logements intermédiaires (R+1)
5. **ILOT EST INDIVIDUEL**
environ 6 logements individuels



Un parc urbain comme poumon vert de Grésy-sur-Aix.

3 D'une superficie d'environ **6.000m²**, une promenade paysagère piétonne sera créée le long du Sierroz, traversant ensuite la Place Paulette Besson et l'opération en cours « Chez Rolland » pour enjamber le Sierroz par une passerelle. Une promenade botanique ponctuée de mobilier champêtre, de jardins, jeux ou agrès sportifs sera imaginée en concertation.

La volonté est d'affirmer ce parc comme un espace public ouvert, arboré et paysager, propice aux activités de promenade, de détente et de loisir.



* Forme du bâtiment à définir précisément suite au concours d'architecture.



Flux de circulation et stationnement.

4

L'entrée se fera par la voie actuelle, rue de la Sarraz. Une voie de circulation contournera le futur « tiers-lieu » et desservira l'ensemble des programmes immobiliers. La voie de desserte des logements OPAC sera requalifiée. La salle municipale de la Sarraz, les vestiaires et les box seront démolis pour laisser place au parvis et à l'entrée du parc urbain.

Plusieurs poches de stationnement, créés le long de cette nouvelle voirie répondront aux besoins des futurs et actuels logements et bien sûr du tout-nouveau « tiers-lieu ».



Un programme immobilier à taille humaine.

5

Eu égard à la superficie du projet, la commune souhaite limiter l'urbanisation à la construction de 160 à 180 logements et en deux phases distinctes (pour donner une idée, avec un indicateur qui renseigne sur la densité, il y aura en moyenne 50 logements par hectare dans ce projet contre 100 pour les opérations actuellement en cours). La hauteur des immeubles ne dépassera celle des bâtiments déjà en place et l'aménagement se terminera par la construction de plusieurs lots individuels à l'Est. Ainsi, le « cœur de vie » s'intégrera au mieux à la topographie des lieux. Bien sûr, il inclura la construction de logements sociaux permettant à la Commune de répondre à ses obligations en la matière.

Requalification imminente pour la Place Paulette Besson, future entrée du « cœur de vie » de la commune !



© Lafet- Sylvain Felten



Les travaux des 100 logements de « Chez Rolland » avancent et il est dorénavant facile de se rendre compte de l'extension de la Place Paulette Besson. Après la rentrée 2022, la Commune va réaliser d'importants travaux de requalification de ces lieux, future entrée et nouvelle identité du centre de la commune. L'objectif ? Unifier les deux espaces «chez Rolland» et la place Paulette Besson, créer un îlot de fraîcheur, proposer une trame verte le long du Sierroz et développer les modes de déplacement doux. Zoom sur ce projet, première étape du futur « Cœur de vie » !

Prochain lieu de centralité de la commune à travers le projet « **Cœur de vie** », le secteur de la Sarraz va connaître une **profonde mutation** dans les prochaines années (Lire article page 8 « *Un cœur de vie se dessine pour Grésy-sur-Aix à la Sarraz* »). Par sa localisation stratégique, la place Paulette Besson a été identifiée comme « **porte d'entrée** » de ce futur aménagement et sa transformation doit prendre en compte plusieurs enjeux, en phase avec les orientations d'aménagement de la commune.



**Développer la nature en ville
et un îlot de fraîcheur.**

La place **doublera de surface** et près de la moitié de sa superficie sera **végétalisée** ou en espace perméable. Actuellement aménagée en parking de 36 places, le stationnement sera maintenu sur le périmètre élargi de la place.

Pour donner une ouverture vers la route des Bauges, y seront plantés 23 arbres, des bosquets et une percée sera réalisée sur la haie existante. Cette **trame verte** accompagnera la trame bleue naturelle du Sierroz avec dans l'idée son prolongement par **la création d'un parc urbain de 6000m²**.

En parallèle, la stèle en l'honneur de **Paulette Besson, résistante et membre du réseau COTY**, sera valorisée dans un espace type « square » et accompagnée d'une installation de trois mats à drapeaux.



Développer les déplacements doux.

Un trottoir de 100 mètres, réalisé le long de la rue de la Sarraz, permettra aux marcheurs de rejoindre la gare avec plus de sécurité et **en toute tranquillité** depuis ce futur « cœur de vie ». Repensée, la traversée de l'actuelle route départementale, avec la création d'un plateau surélevé pour **apaiser la circulation** et assurer une traversée sereine aux piétons et aux cyclistes. Un **cheminement piéton** supplémentaire implanté en haut de berge en rive droite du Sierroz rejoindra le futur parc urbain en direction du centre administratif. Plus tard, une passerelle piétonne enjambant le Sierroz permettra de desservir l'arrêt de bus en toute sécurité. Ces nouveaux aménagements seront complétés d'arceaux à vélo et de stationnements pour les motos.



Conforter la dynamique commerciale de la place.

Les commerces actuels bénéficieront d'**espaces plus généreux devant les arcades** afin de privilégier la sécurité des accès et donner plus d'aisance. Deux autres locaux commerciaux seront créés pour renforcer **l'attractivité** des lieux. La zone bleue sera maintenue pour permettre un accès simple et rapide.

Alliant esthétisme et apaisement, la place Paulette Besson deviendra un **véritable espace de rencontres, d'échanges et un lieu de vie**. Ces travaux permettront de répondre aux attentes des riverains, des commerçants et même des promeneurs tout en apportant des solutions en termes de mobilité, de développement durable et de qualité de vie.



© Lalet - Sylvain Felten

A RETENIR !



2930m²

Surface totale de la place qui doublera de superficie

47%

Surface végétalisée et perméable de la place

350 000€

Montant HT des travaux

10

Nombre d'arceaux qui seront installés

23

Nombre d'arbres plantés

EN ROUTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX !

Mobilités douces : zoom sur de nombreuses et importantes avancées ces prochains mois.

“

En bus, à vélo, en train, à pied, en covoiturage ou en autopartage, il y a de nombreuses manières de se déplacer sur notre territoire et moins utiliser notre voiture. Zoom sur la stratégie déployée par l'agglomération Grand Lac pour développer un réseau des mobilités avec comme fil conducteur de ne pas opposer les modes de déplacement les uns aux autres.

Compétence phare de l'agglomération Grand Lac, notre Maire, Florian MAITRE, est également Vice-président en charge des mobilités et de l'intermodalité de l'agglomération. Il travaille avec son équipe à développer des solutions alternatives à la voiture individuelle et à mieux partager la voirie, deux enjeux majeurs des prochaines années pour réussir le défi climatique, lutter contre la pollution de l'air ou limiter les difficultés de circulation. Preuve que ce sujet est une forte préoccupation pour Grand Lac : le budget d'investissement aura plus que triplé sous ce mandat passant d'environ 4,5 millions d'€ à 14,4 millions d'€. Parmi cette somme, 0,8 million d'€ ne sont pas encore alloués.



©Grand Lac

1

Un nouveau réseau de **BUS** plus attractif.

Le réseau ONDEA est délégué à RATP DEV sous forme d'une Délégation de Services Publics (DSP). A ce jour, 72% des usagers sont des collégiens, lycéens ou étudiants : le bus s'adresse essentiellement à des scolaires et non à des déplacements domicile – travail.

Une nouvelle DSP, d'une durée de 7 ans, est effective depuis le 1er janvier 2022 et se concrétisera par un réseau plus moderne et attractif dès le 4 juillet 2022.

Ainsi, tous les ans, Grand Lac mobilisera 5,4 millions d'€ en fonctionnement et investira 3,9 millions d'€ dans l'acquisition, le renouvellement de bus ou la digitalisation.

Montant des investissements jusqu'en 2026 engagés par Grand Lac : 3,9 millions d'€

Montant du fonctionnement jusqu'en 2029 mobilisé par Grand Lac : 37,8 millions d'€

LES OBJECTIFS DE CE NOUVEAU RÉSEAU :

- S'adresser davantage aux actifs sans dégrader l'offre scolaire,
- Desservir les zones économiques du territoire,
- Des lignes structurantes mieux cadencées, avec une amplitude horaire étendue et une meilleure synchronisation avec les trains,
- Un transport à la demande à la hauteur des attentes des citoyens,
- Une meilleure jonction avec le réseau de Grand Chambéry,
- Une optimisation des trajets scolaires avec des tracés plus directs et un gain de temps pour les enfants,

Le gain prévu est considérable : le délégataire s'engage à doubler le nombre de voyages en 7 ans passant de 1,7 million à près de 3 millions. La croissance attendue est toujours supérieure à la croissance démographique du territoire. En clair, nous gagnerons tous les ans du report modal (de la voiture vers le bus).

30 000 habitants et 12000 emplois seront à moins de 300 mètres des trois lignes structurantes du réseau ONDEA.



Concrètement, pour Grésy-sur-Aix ?

- La ligne 2 verra sa fréquence augmenter : un bus toutes les 15 minutes contre toutes les 20 minutes actuellement et rejoindra Savoie Hexapôle,
- La ligne 1 desservant Savoie Technolac : un bus toutes les 20 minutes contre toutes les 40 minutes actuellement,
- Le même nombre de bus, même pendant les vacances scolaires (ce qui n'était pas le cas),
- Un dernier départ plus tardif (21h13 soit +1h30),
- Des horaires calés sur les TER,
- Un transport à la demande desservant tout le territoire communal et toutes les heures,
- Bus scolaire desservant Arbussin et les Aillouds : un gain de temps de 11 minutes sur le trajet,
- Bus scolaire desservant Les Choseaux et les Rubens : un gain de temps de 25 minutes sur le trajet.



©Mart Production



Zoom sur le futur Transport A la Demande (TAD), le plus innovant de France.

Pour couvrir 100% du territoire de Grand Lac, l'agglomération travaille à la mise en place d'un réseau de transport s'appuyant sur le TAD, vraie solution pour proposer un service de transport de qualité sur les territoires ruraux.

L'idée ? Permettre toute l'année aux administrés de rejoindre, sans rupture de charge, des points d'intérêts tels que les gares, les zones commerciales, économiques, le centre d'Aix-les-Bains et le lac en été.

Comment ça marche ? Vous pourrez réserver votre trajet jusqu'à 20 minutes avant le départ. Un minibus viendra vous chercher à l'arrêt le plus proche et vous déposera vers le point d'intérêt que vous aurez choisi. Le retour est assuré. Le coût est identique à un ticket de bus. Un départ et un retour sont proposés quasiment toutes les heures, le service fonctionnera du lundi au samedi, de 7h00 à 19h45. Là où aujourd'hui il n'y a qu'un seul minibus, il y aura 7 minibus de 9 places qui jalonneront la zone.

Ainsi, 100% des citoyens de l'agglomération auront une possibilité de transport en commun toutes les heures. Véritable plus-value du réseau ONDEA, ce service sera le plus innovant de France grâce à son offre riche et flexible.

CHIFFRES CLEFS

5.4 millions d'€

mobilisés tous les ans en fonctionnement pour faire fonctionner le réseau ONDEA

540.000€

coût de fonctionnement annuel du futur TAD

En 7 ans

l'objectif est de doubler le nombre de voyages sur le réseau

3.21€

coût d'exploitation pour 1 kilomètre

22%

La part payée par l'utilisateur, par la vente des tickets, représente seulement 22% du coût réel du service. Le reste est payé par les entreprises et l'agglomération.

2 Un développement massif du VÉLO.

Montant des investissements jusqu'en 2026 engagés par Grand Lac : 7,06 millions d'€.

Le schéma directeur cyclable, adopté en octobre 2021, identifie les axes structurants, secondaires et communaux qui doivent être développés ces prochaines années. Il donne aussi des préconisations concernant les types d'aménagements les plus adaptés selon le secteur (bande cyclable, partage de voirie, pistes cyclables, voie verte, etc.). Voué à une constante évolution en fonction des besoins, le schéma directeur permet de définir clairement les objectifs visés par Grand Lac : développer les déplacements utilitaires à savoir le domicile-travail, domicile-étude ou les loisirs.



Concrètement, pour Grésy-sur-Aix ?

Point de jonction, notre commune est particulièrement concernée grâce à la Véloroute des 5 lacs (Rumilly > Entrelacs > Grésy-sur-Aix > Aix-les-Bains > Chambéry et Bourget-du-Lac). Après la livraison des 950 premiers mètres devant la caserne des pompiers, d'autres sections seront réalisées en 2022 : passage sécurisé devant la gare de Grésy-sur-Aix et traversant la RD49E ainsi qu'une meilleure connexion avec Aix-les-Bains direction Boulevard Franklin Roosevelt.

En direction du PAE des Sources, un travail est en cours de réflexion pour aménager la jonction du futur « cœur de vie » vers cette importante zone économique en passant par la future zone artisanale de Près-Murier.

Une étude concernant la section dite des « côteaux du Revard » (Saint-Offenge > Montcel > Pugny > Méry) sera également menée cette année avec en trame de fond l'idée de sécuriser les descentes. Notre commune sera notamment concernée par l'axe Grésy-sur-Aix > Pugny-Chatenod. Enfin, le Département se charge d'étudier la résorptions des points noirs de la RD911 en direction des Bauges.

Livrée en juillet 2020, la vélostation située en face de la gare d'Aix-les-Bains est un véritable succès et doit s'agrandir. Dotée de 100 Vélo à Assistance Electrique (VAE) à l'origine, ce nombre est passé à 200 en 2021 et comptabilisera plus de 300 VAE en 2022.

Les Grésyliens et Grésyliennes peuvent louer des vélos à la ½ journée, à la journée, à la semaine, au mois ou pour 3. Bientôt, des locations à 6 et 12 mois seront proposées. Et pourquoi ne pas tester un vélo électrique avant de se lancer dans un achat ? Des locations moyennes durées sont proposées pour tester le matériel.

CHIFFRES CLEFS

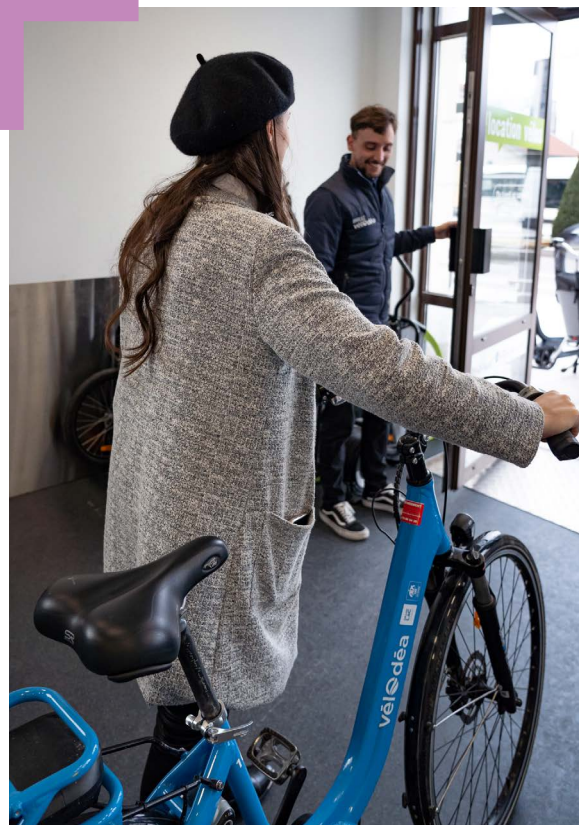


84 kilomètres

d'aménagements cyclables recensés en 2021

242 km

d'aménagements cyclables à terme



© Philippe ARMANET

CHIFFRES CLEFS



300 VAE

en location dès 2022

47.046

journées de location pour
5675 actes de location en 2021

165.000€

de budget de fonctionnement tous
les ans. Les locations représentent
50% des recettes d'exploitation.

3 Le COVOITURAGE, un mode de déplacement en devenir.

}} Montant des investissements jusqu'en 2026 engagés par Grand Lac : 0,74 million d'€

D'ici quelques mois, Grand Lac adoptera son schéma directeur de covoiturage qui fixera les grandes orientations et investissements en la matière pour les prochaines années. Il s'agit du premier schéma de ce type dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Du covoiturage spontané actuellement en test via deux lignes (Aix-les-Bains > Grésy-sur-Aix > Saint-Ours > Lescheraines et Aix-les-Bains > Moux > Trévignin > Montcel > Revard).

Le principe ?

- **Je suis passager**, je me rends aux arrêts matérialisés, j'indique ma destination grâce à un boîtier, ma demande s'affiche sur un écran et j'attends qu'un véhicule s'arrête,
- **Je suis conducteur** : je suis attentif aux personnes en attente aux bornes et je m'arrête si le trajet indiqué sur l'écran est le mien.

Si ces deux tests sont concluants, un déploiement se fera à l'échelle de Grand Lac vers d'autres destinations.

Déjà en place sur Grand Chambéry, ce système fonctionne :

- 3000 voyages mensuels,
- 6 minutes d'attente en moyenne,

Enfin, une réflexion est engagée en lien avec Grand Chambéry, Cœur de Savoie et le Département de la Savoie pour donner un coup de pouce financier aux covoitureurs. **L'idée ?** Les rémunérer sur des courses et un périmètre défini et ainsi démultiplier les trajets possibles en covoiturage. Une étude est actuellement en cours pour définir les paramètres de ce projet.

Savez-vous qu'en moyenne, le nombre de passager par voiture est de 1,1 ? Si ce chiffre monte à environ 1,7, nous réduisons de 30% la circulation sur nos routes ! ”

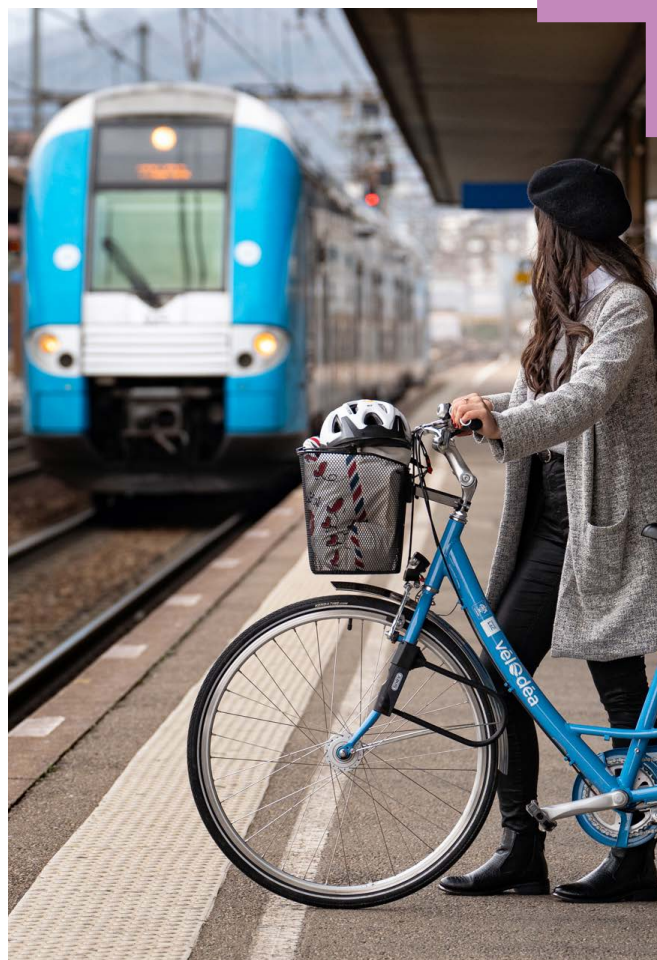
4 Le TRAIN, renouons avec son usage.

}} Montant des investissements jusqu'en 2026 engagés par Grand Lac : 1,9 millions d'€

Aujourd'hui, le train est le moyen de transport le plus rapide pour se rendre au centre-ville de Chambéry (18 minutes à partir de Grésy-sur-Aix) ou d'Aix-les-Bains. Notre territoire a l'avantage de posséder un maillage particulièrement développé de voies ferrées mais jusque-là peu complémentaire avec les autres modes de déplacement.

Deux objectifs sont recherchés par Grand Lac :

1. Toutes les gares de l'agglomération doivent disposer d'un parking relais sécurisé. Concrètement, pour Grésy-sur-Aix, un parking relais de 45 places sera créée fin 2022. A titre d'information, le coût de ces travaux est de 0,5million d'€.
2. Mieux cadencer les trains et pourquoi pas en ajouter pour avoir une fréquence d'un train toutes les 15 minutes. Ainsi, l'Etat, la Région, le Département de la Savoie, Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie, mènent une étude d'exploitation dite de « RER Métropolitain » qui se finalisera fin 2022. L'ouverture d'autres gares est également intégrée à cette étude.



© Philippe ARMANET



SIMPLIFIER le parcours des usagers.

6

Pour faciliter le report modal, il est nécessaire de simplifier le parcours usager pour qu'il soit le plus fluide possible. L'un ne va pas sans l'autre.

Quelques pistes de travail en cours :

- Une tarification unique entre la Région, Grand Lac et Grand Chambéry. **L'idée ?** Un usager pourra prendre un abonnement et aura à sa disposition, en illimité, le train TER vers Chambéry ou Aix-les-Bains, le réseau de bus de Grand Lac et de Grand Chambéry et pourquoi pas, la location de vélo.

- Pour concentrer toutes vos demandes, une application des mobilités « Grand Lac » sortira en juillet 2022. Vous pourrez y retrouver :

- un calculateur d'itinéraire qui vous proposera les différents modes de transports pour effectuer votre trajet (bus, train, vélo, voiture, le TAD ou les voitures partagées Citiz) et le temps relatif à chacun,
- l'information en temps réel du réseau de bus,
- réserver et payer votre ticket que vous pourrez valider dans le bus,
- la réservation et le paiement d'un vélo à la vélostation,
- Payer, réserver et annuler votre TAD,
- En bref, tout pour optimiser vos trajets !

D'autres « briques » pourront y être ajoutées, telle que le covoiturage.

- Vous prenez le bus très occasionnellement et vous ne souhaitez pas disposer d'un abonnement ? Dès juillet 2022, ONDEA sera le premier réseau en Savoie et en Haute-Savoie à proposer l'« Open Payment ». Le but ? Vous réglerez votre ticket de bus par carte bancaire !

En septembre 2025, le Post Payment sera lui aussi mis en place : vos trajets seront décomptés à la fin du mois et la tarification la plus adaptée à votre consommation réelle vous sera facturée.

5 SENSIBILISER un maximum de citoyens.

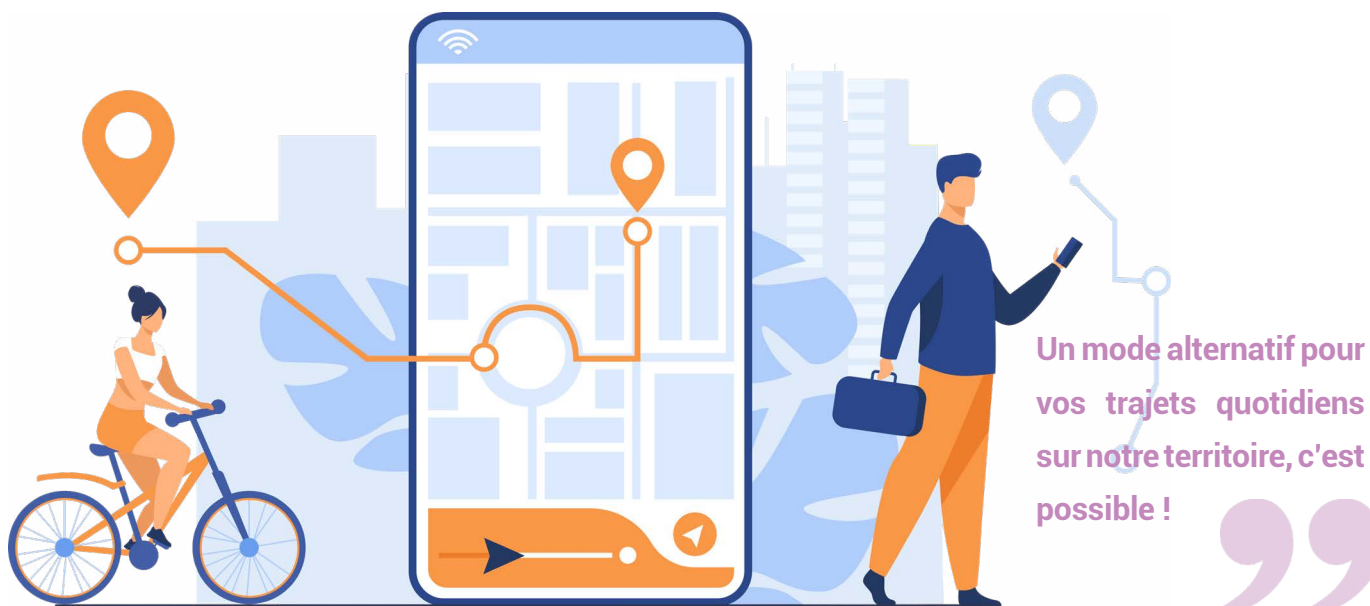
Montant du budget de fonctionnement alloué en 2021 par Grand Lac : 126.000€

Comme vous l'avez constaté, Grand Lac se dote de nombreux outils pour développer les modes doux. Pour accompagner cette transition, des opérations de sensibilisation seront également accélérées au cours des mois et années à venir. **L'objectif** : sensibiliser un maximum de citoyens aux possibilités offertes sur le territoire.

Par exemple, le permis «Savoir Rouler» (10 heures de formation afin d'apprendre à conduire un vélo, avoir les bases du code de la route ou freinage d'urgence etc.) sera généralisé sur l'ensemble de notre territoire et visera les élèves de CM2 d'ici 2023,

Les entreprises pourront elles aussi bénéficier d'un plan de déplacement entreprise. Il s'agira tout d'abord de connaître les habitudes de déplacement de chacun des employés puis leur proposer des ateliers sur mesure et les sensibiliser aux transports en commun.

D'autres actions seront menées auprès du grand public telles des ateliers de réparation vélo, etc.





Réinventons notre territoire !

Grand Lac s'engage dans un projet de territoire, véritable feuille de route de l'agglomération à l'horizon 2030. Ce document cadre, qui va être conçu avec et pour les acteurs et habitants du territoire, sera finalisé pour l'automne 2022.

Le territoire de Grand Lac témoigne d'un cadre de vie attractif et d'une vitalité importante, en même temps qu'il subit de nombreuses pressions. Parce qu'il convient de trouver un équilibre entre développement et bien vivre au quotidien, aujourd'hui comme demain, Grand Lac lance un projet de territoire : Inventons Grand Lac.



Trois axes de réflexion pour relever les défis à venir

Grand Lac, Territoire durable :

Quelles mobilités aujourd'hui et demain ? Quelles modalités d'accompagnement de la transition énergétique ? Comment réguler nos impacts sur l'environnement et nos ressources naturelles ?

Grand Lac, Territoire attractif :

Comment accompagner le développement touristique et économique et les conditions de l'emploi pour tous ?

Grand Lac au quotidien :

Comment conforter et construire un cadre de vie garant du lien social et de la cohésion territoriale ?



Une large concertation, une première à l'échelle du territoire

Objectif : réfléchir ensemble, afin d'anticiper les évolutions, apporter des réponses durables aux problématiques émergentes, faire en sorte que les actions engagées soient cohérentes entre elles. Tous les acteurs présents sur le territoire sont concernés et appelés à se mobiliser s'ils le désirent : communes, agents communaux et intercommunaux, entreprises, autoentrepreneurs, agriculteurs, associations et surtout, les habitants.



Six mois de rencontres et de débats, d'enquête et de réflexion

La concertation se déroulera de mars à juin 2022. Le document final sera ensuite écrit, finalisé et rendu public à l'automne 2022.

+ d'infos et toutes les dates sur le site

www.inventonsgrandlac.fr





INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE



Les inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2019 sont ouvertes à partir **du 01 mars 2022 jusqu'au 31 mars 2022**.

Vous pourrez retirer votre dossier d'inscription sur demande à scolarite@gresy-sur-aix.fr ou sur [portail berger-Levrault](http://portail.berger-Levrault).



UNE OPÉRATION «DÉPOSE DE SAPIN» FORTE DE SON SUCCÈS

Du 2 au 10 janvier dernier, la Commune, en partenariat avec Grand Lac, organisait une collecte de sapin sur la place de la Mairie. Au total, ce sont **130 sapins** qui auront été récupérés et broyés par les agents du service Espaces Verts de la Commune. Les sacs de broya mis à disposition des habitants ont tous été récupérés sur site. Une opération à renouveler l'année prochaine !



ZOOM SUR VOS RENDEZ-VOUS À VENIR !

• Collecte de don du sang

Vous souhaitez donner votre sang ? Une collecte aura lieu le **jeudi 3 mars** prochain, **de 15h30 à 19h00**, à la **salle polyvalente** de la commune. Nouveau donneur ? Pensez à vous munir d'une pièce d'identité pour ce premier don !

• 1^{er} festival pour Coup de Théâtre !

Samedi 4 juin, l'association Coup de Théâtre vous proposera 4 pièces jouées par les enfants, les ados et la troupe, à la salle polyvalente. Et le **dimanche 5 juin**, se sont des troupes invitées qui joueront deux pièces. Plus d'informations sur leur site internet : coup2theatre73.wordpress.com

• Coupe d'Escalade de Savoie

Samedi 19 et dimanche 20 mars, l'association Roc et Vertige vous donne rendez-vous pour la Coupe d'escalade de Savoie qui aura lieu sur le mur d'escalade du **centre omnisport**.

• Les Parcours du Cœur

Les Parcours du Cœur, organisés par Nicolas Bloy, kinésithérapeute et intervenant auprès de l'association Fit'gresy, auront lieu du **30 avril au 1er mai**. Rendez-vous au centre omnisport et sur la piste multisports à côté du collège pour un événement sportif de prévention-santé.

GROUPE DE TRAVAIL MOBILITÉ : À VOS CANDIDATURES !

La commune souhaite **développer les mobilités douces (piéton, vélo, etc.) en concertation avec les usagers**. Pour cela, nous constituons un groupe de travail avec des habitants de la commune pour travailler ensemble à la facilitation de nos déplacements.

• QUELLES THÉMATIQUES SERONT ABORDÉES ?

Création d'itinéraires piéton et vélo sur les zones commerciales ou mise en place d'arceaux, identification des points noirs ou d'itinéraires cyclables en lien avec la véloroute des 5 lacs, incitation au covoiturage auprès des parents d'élèves, etc...autant de sujets essentiels à l'amélioration de nos déplacements.

• QUEL INVESTISSEMENT EN TEMPS CELA NÉCESSITE-T-IL ?

Chacun pourra s'investir à hauteur de sa disponibilité, sans contrainte ni obligation. Pour se donner une idée, cela peut représenter une réunion tous les deux mois et quelques sorties sur place.

Intéressé(e) ? Vous pouvez contacter le référent du projet au sein du conseil municipal, **Matthias Reuss**, à l'adresse mail suivante : m.reuss@gresy-sur-aix.fr



LE MARCHÉ GRÉSYLIEN, VOTRE RDV DU JEUDI !

Chaque **jeudi**, retrouvez votre marché de **16h00 à 19h00** sur la place Pierre Picollet, située derrière la Mairie. Vos commerçants vous y attendent !



“
LE MARCHÉ,
C'EST D'ABORD
VOUS QUI LE
FAITES VIVRE !
”